

Politique d'acquisition de la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds (BVCF)

Description générale

<p>Modes d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Don ❖ Achat (rare) ❖ Dépôt ❖ Legs ❖ Échange (hors DAV) ❖ Récolte (hors DAV) <p><i>NB : Pas de dépôt légal.</i></p>
<p>Critères d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Non spécifié <p><i>NB : Pour le BVCF-DAV, l'existence de copies multiples n'est pas un frein aux acquisitions : généalogie des copies, versions linguistiques multiples, etc.</i></p>
<p>Limitation d'acquisition</p>	<p>La BVCF renonce à l'acquisition d(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Documents sans lien avec le canton de Neuchâtel (pour le DAV) ou les Montagnes neuchâteloises (autres secteurs) ❖ Documents à l'état dégradé ❖ Collection très partielle, série très lacunaire ❖ Doublons, copies provenant d'une autre institution propriétaire de l'original ❖ Archives familiales <p><i>NB : Les archives familiales sont réorientées vers les AVO.</i></p>
<p>Domaines d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Photographies, documents sonores, films ❖ Imprimés neuchâtelois: affiches, cartes postales, publications et littérature des Montagnes neuchâteloises ❖ Archives personnelles, archives d'entreprise, archives de société ou d'association

Fiches descriptives par domaine d'acquisition de la BVCF

BVCF – Imprimés neuchâtelois

<p>1. Priorités d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Affiches des Montagnes neuchâteloises : sujet, graphiste, imprimeur, ainsi que les sujets de prédilection de la BVCF (mouvement ouvrier, horlogerie, etc.) ❖ Cartes postales des Montagnes neuchâteloises : sujet, photographe, éditeur, et environs immédiats ou régions limitrophes ❖ Publications des Montagnes neuchâteloises : sujet, auteur, traducteur, éditeur, imprimeur et calendriers ; ainsi que les sujets de prédilection de la BVCF (mouvement ouvrier, horlogerie, etc.) ❖ Littérature grise des Montagnes neuchâteloises : sujet, organisateur, auteur, éditeur, imprimeur et autocollants/timbres
<p>2. Limitations d'acquisition</p>	<p>La BVCF renonce à l'acquisition d(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Documents sans lien avec les Montagnes neuchâteloises ❖ Documents en plus de deux exemplaires
<p>3. Critères de tri après acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pas plus de deux exemplaires de chaque type de documents ❖ État du document
<p>4. Institutions partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ BPUN ❖ Bibliothèque de la ville du Locle ❖ Bibliothèque nationale suisse ❖ Autres bibliothèques cantonales ou patrimoniales en cas de double indigénat d'un auteur ou dans le cas d'un sujet intercantonal ou transfrontalier.

BVCF – Fonds spéciaux

<p>1. Priorités d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonds d'archives sur des sujets, des associations, ou des personnes liés aux Montagnes neuchâtelaises ❖ Documents en lien avec les mouvements pacifistes et ouvriers ❖ Documents en lien avec la spéléologie ❖ Documents en lien avec la langue internationale
<p>2. Limitations d'acquisition</p>	<p>La BVCF renonce à l'acquisition d(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Documents sans lien avec les Montagnes neuchâtelaises, sauf lorsqu'un donateur en fait la demande explicite et que le fonds paraît intéressant pour l'institution ❖ Documents d'Archives de la vie ordinaire
<p>3. Critères de tri après acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Archives : imprimés en trop nombreux exemplaires, ou existants déjà dans nos collections ❖ Imprimés : idem, limitation du nombre d'exemplaires, ou également documents sans lien avec les Montagnes neuchâtelaises ❖ Absence de contexte rendant la compréhension des documents impossible ❖ Documents papier non modifiés éliminés si existants sous forme électronique native
<p>4. Institutions partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ BPUN ❖ AEN ❖ AVO (renvoi systématique des dons d'archives entrant dans cette catégorie) ❖ CEJARE ❖ Bibliothèque de la Ville du Locle ❖ Archives littéraires suisses (ALS) ❖ Centre des littératures en Suisse romande Lausanne (CLSR-UNIL) ❖ Archives sociales suisses ❖ Autres centres espérantistes ❖ Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds

BVCF – Film

<p>1. Priorités d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Films liés au canton de Neuchâtel de par leur lieu de tournage, leur auteur (producteur ou réalisateur) ou leur sujet (très souvent, le lien est donc réalisé par le biais du commanditaire). Néanmoins, le critère d'appartenance territoriale prédomine. ❖ Contenu : films susceptibles de nous renseigner sur la vie institutionnelle, économique et culturelle du canton, en particulier la pratique du cinéma. ❖ Contexte : priorité donnée également aux films ayant connu une large diffusion, une production et/ou une réception documentée. ❖ Données techniques : films de tout format, films professionnels ou films amateurs, lesquels s'avèrent parfois être des témoignages uniques et inédits concernant un lieu, un événement, etc.
<p>2. Limitations d'acquisition</p>	<p>La BVCF renonce à l'acquisition d(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Films sans lien avec le canton de Neuchâtel ❖ Films de famille (à part cas exceptionnels et la constitution d'un échantillon par décennie) ❖ Films trop endommagés ❖ Fonds très volumineux, si un traitement trop rapide est exigé par le déposant
<p>3. Critères de tri après acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Qualités techniques trop médiocres parfois prises en compte (film très sur- ou sous-exposé par exemple et de très petit format), en particulier lorsque le sujet déjà fortement représenté dans nos collections
<p>4. Institutions partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cinémathèque suisse ❖ Lichtspiel, Bern ❖ Memoriav

BVCF – Son

<p>1. Priorités d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sons liés au canton de Neuchâtel de par leur lieu d'enregistrement, leur auteur ou leur sujet. Néanmoins, le critère de l'appartenance territoriale prédomine. ❖ Contenu : sons susceptibles de nous renseigner sur la vie institutionnelle, économique et culturelle du canton. ❖ Contexte : priorité donnée également aux sons ayant connu une large diffusion, une production et/ou une réception documentée sont également prioritaires. ❖ Données techniques : sons de tout format, sons professionnels ou amateurs, lesquels s'avèrent parfois être des témoignages uniques et inédits concernant un lieu, un événement, etc.
<p>2. Limitations d'acquisition</p>	<p>La BVCF renonce à l'acquisition d(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Enregistrement sans lien avec le canton de Neuchâtel ❖ Enregistrement de famille (à part cas exceptionnels) ❖ Enregistrements trop endommagés ❖ Fonds trop volumineux, si un traitement trop rapide est exigé par le déposant
<p>3. Critères de tri après acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Qualités techniques trop médiocres parfois prises en compte, en particulier lorsque le sujet déjà fortement représenté dans nos collections
<p>4. Institutions partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Phonothèque nationale ❖ Memoriav

BVCF – Photographie

<p>1. Priorités d'acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Photographies liées au canton de Neuchâtel de par leur lieu de prise de vue, leur auteur ou leur sujet. Néanmoins, le critère de l'appartenance territoriale prédomine ❖ Contenu : photographies susceptibles de nous renseigner sur la vie institutionnelle, économique et culturelle du canton ❖ Contexte : priorité donnée également aux photographies ayant connus une large diffusion, une production et/ou une réception documentée. ❖ Données techniques : photographies de tout format, photographies professionnelles ou amateurs, lesquels s'avèrent parfois être des témoignages uniques et inédits concernant un lieu, un événement, etc.
<p>2. Limitations d'acquisition</p>	<p>La BVCF renonce à l'acquisition d(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Photographies sans lien avec le canton de Neuchâtel ❖ Photographies de famille (à part cas exceptionnels) ❖ Photographies trop endommagées ❖ Fonds très volumineux si un traitement trop rapide est exigé par le déposant
<p>3. Critères de tri après acquisition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Qualités techniques trop médiocres parfois prises en compte (photographie très sur- ou sous-exposé par exemple et de très petit format), en particulier lorsque le sujet déjà fortement représenté dans nos collections
<p>4. Institutions partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Institut suisse pour la conservation de la photographie ❖ Memoriav ❖ Ensemble des institutions muséales conservant de la photographie